

ABUS ET AGRESSION SEXUELS

Janvier 2009

ABUS ET AGRESSION SEXUELS

AVANT-PROPOS

Ce Plan d'action régional en agression sexuelle a pu se concrétiser grâce à l'apport précieux des membres du *Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord* et des membres du *sous-comité en agression sexuelle*; nous les en remercions bien chaleureusement. Une trentaine de partenaires issus de diverses ressources spécialisées ou de ressources concernées par la problématique des agressions sexuelles ont contribué aux travaux d'élaboration de ce plan d'action.

Le document est inspiré des orientations et des plans d'action gouvernementaux de 2001-2007 et de 2008-2013, en matière d'agression sexuelle. Il émane d'un bel exercice de concertation, ainsi que du bilan régional des actions réalisées en matière d'agression sexuelle au cours des dernières années. Le tout dans la perspective d'offrir, au cours des années qui viennent, des services en constante évolution permettant de bonifier les interventions, tout en assurant une réponse plus adéquate, bien adaptée à la réalité territoriale et aux différents besoins des personnes victimes d'agression sexuelle.

Ce plan d'action régional comporte 8 volets distincts pour lesquels des objectifs spécifiques et des actions précises ont été ciblés et priorisés. Il en résulte 6 priorités régionales, 15 objectifs globaux et une cinquantaine d'actions appuyées par un ensemble de moyens et d'initiatives visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action et à venir en aide aux victimes d'agression sexuelle. Les priorités régionales dans le cadre de ce plan d'action concernent la concertation régionale, l'intersectoriel, le continuum de services et la mobilisation des partenaires; l'information, la sensibilisation et la prévention; l'implantation des centres désignés; les services auprès des agresseurs; ainsi que les initiatives et les projets régionaux à développer et à soutenir.

Celui-ci a été adopté au *Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord* le 3 décembre 2008 et adopté au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord le 3 février 2009.

Élaboration du plan d'action

Les travaux visant la réalisation de ce plan d'action ont été menés par le Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord et par le sous-comité régional intersectoriel en agression sexuelle.

Les organismes et les partenaires membres du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord et du sous-comité ayant participé aux consultations sont :

- ✦ Madame Johanne Beaudoin, Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
- ✦ Madame Wanda Beaudoin, Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
- ✦ Madame Natalie Boudreau, CALACS
- ✦ Madame Karine Bujold, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Danielle Carrier, Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
- ✦ Madame Sandra Côté, Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
- ✦ Madame Diane Cyr, Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
- ✦ Madame Sylvie Dugas, Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
- ✦ Madame Marie-Claude Durette, Maison Anita LeBel
- ✦ Madame Claudine Émond, Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.
- ✦ Madame Isabelle Fortin, CAVAC Côte-Nord
- ✦ Madame Anne Gagné, CALACS
- ✦ Monsieur François Gagnon, Service correctionnel du Canada
- ✦ Madame Nathalie Gauthier, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- ✦ Madame Diane Giasson, Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
- ✦ Madame Manon Gingras, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Chantale Kellet, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- ✦ Madame Nicole Larouche, Maison Anita LeBel
- ✦ Madame Hélène Lepage, Espace Côte-Nord
- ✦ Madame Nicole Medzalabanleth, Centre de santé de Betsiamites
- ✦ Monsieur Jeannot Michaud, Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
- ✦ Madame Hélène Millier, Maison des femmes de Baie-Comeau
- ✦ Madame Nadia Morissette, Centre femmes aux quatre vents
- ✦ Monsieur Guildo Morneau, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- ✦ Monsieur Réal Nadeau, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
- ✦ Madame Marie-Claude Ouellet, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- ✦ Madame Nathalie St-Laurent, Espace Côte-Nord
- ✦ Monsieur Yves Savard, Sûreté du Québec
- ✦ Monsieur Dale Walker, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

Introduction

- En 2004 et en 2005, selon les données du Rapport annuel sur les statistiques policières du ministère de la Sécurité publique, en matière d'agression sexuelle, *Les agressions sexuelles - Statistiques 2004*, la Côte-Nord se positionnait au deuxième rang après la région Nord-du-Québec en termes de taux d'infractions sexuelles, soit 124 cas par 100 000 habitants et 128 cas en 2005. Elle fait partie des trois régions les plus touchées, soit le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, avec une augmentation de plus de 10 % en 2004, un taux qui dépasse nettement celui des autres régions, puisque la moyenne est pour l'ensemble du Québec de 70 victimes par 100 000 habitants en 2004, et d'environ 78 victimes en 2005.
- En 2006, selon la même source de données, le taux a très légèrement diminué par rapport à 2005, mais il se situe tout de même à 123 victimes par 100 000 habitants. La Côte-Nord demeure donc la deuxième région qui enregistre le taux le plus élevé pour ce type de crimes, alors que la moyenne pour l'ensemble du Québec est de 79 victimes par 100 000 habitants.
- Les agressions sexuelles demeurent dans notre région une problématique grave et très préoccupante pour laquelle il est nécessaire de continuer à déployer des stratégies et des actions afin de contribuer, toujours plus efficacement, à en réduire le nombre et les conséquences. Les femmes et les enfants sont les principales victimes des agressions à caractère sexuel, et les répercussions sur la santé, sur le développement et sur le bien-être des victimes sont bien souvent néfastes, considérables et persistantes.

En résumé, les grandes orientations de ce plan d'action régional proposent de consolider l'implantation des centres désignés et l'offre de service, de favoriser l'approche intersectorielle et les stratégies de concertation de l'ensemble des partenaires, de mieux rejoindre les communautés autochtones, de se pencher sur certaines problématiques spécifiques telles que l'hypersexualisation. Elles visent également à soutenir le développement des habiletés, la complémentarité des services, un plus large dépistage ainsi que la réduction des problématiques et l'ampleur des conséquences reliées aux agressions sexuelles en région Côte-Nord.

Définition

Les orientations gouvernementales des plans d'action en cette matière ont défini l'agression sexuelle comme suit :

- Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel.

On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise, entre autres, les expressions telles que viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvéniles.

ABUS ET AGRESSION SEXUEL

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	A maintenir	A modifier

ÇA NOUS CONCERNE TOUS!

<p>VOLET 1 MOBILISATION PARTENARIAT CONCERTATION ET COORDINATION</p>	<p><i>N.B. Certains objectifs et certaines mesures peuvent être, selon leur corrélation, répétés dans différents volets.</i></p> <p><u>OBJECTIF</u></p> <p><i>Assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des services d'aide, de protection et d'encadrement dans le domaine des agressions sexuelles sur les plans national, régional et local (page 54).</i></p> <p><u>ACTION</u></p> <p><i>Consolider la concertation intersectorielle régionale en matière d'agression sexuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ en assurant la coordination des actions en matière d'agression sexuelle des réseaux locaux des services de santé et des services sociaux dans chacune des régions, et en assurant la coordination régionale des partenaires; 	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Susciter la mobilisation et animer les rencontres régionales de concertation et de partenariat, notamment en agression sexuelle, par les actions qui suivent.</p> <p><u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u></p> <p>Dans le cadre de ce plan d'action, le volet relatif à la mobilisation, le partenariat, la concertation et la coordination est jugé, par le Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, comme l'un des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle.</p>	<p>Partenaires actuels et potentiels au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord :</p> <p><u>RÉSEAUX LOCAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ CSSS de la Basse-Côte-Nord ♦ CSSS de la Haute-Côte-Nord ♦ CSSS de l'Hémathite ♦ CSSS de Port-Cartier ♦ CSSS de Manicouagan ♦ CSSS de la Minganie ♦ CSSS de Sept-Îles ♦ CPRCN, secteur Protection de la jeunesse ♦ CLSC Naskapi <p><u>MINISTÈRES ET ORGANISMES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ de l'Éducation, du Loisir et du Sport ♦ de l'Emploi et de la Solidarité sociale ♦ Sûreté du Québec ♦ Sécurité publique ♦ Services correctionnels du Canada ♦ CALACS 				
---	---	--	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 1 MOBILISATION PARTENARIAT CONCERTATION ET COORDINATION (SUITE)	<p><u>ACTION (suite)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ en participant aux diverses instances de concertation en matière d'agression sexuelle sur les plans régional et local; ♦ en clarifiant les rôles et les responsabilités des divers partenaires, ainsi que la nature de leur lien (mesure 75). <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<p><u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser 3 à 4 rencontres annuelles du Comité régional intersectoriel. ♦ Réaliser 2 à 3 rencontres ponctuelles du sous-comité régional intersectoriel en matière d'agression sexuelle. ♦ Contribuer à la réalisation de Plans d'action locaux. ♦ Réaliser un colloque régional à l'automne 2009. ♦ Appuyer, soutenir et outiller les organisations dans le développement de projets et d'initiatives régionales et locales. <p><u>ACTION CIBLÉE</u></p> <p>Rencontres des tables aux plans régional et local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Organiser les rencontres de la Table régionale, du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle, avec les partenaires et les réseaux locaux, pour maintenir un lieu permanent de concertation et de dialogue. ♦ Assurer et soutenir la concertation multisectorielle et les partenariats. ♦ S'assurer de l'intégration des membres délégués et des partenaires nécessaires au bon fonctionnement et à la concertation du Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle. ♦ S'assurer de la mise en place de mécanismes de coordination, de concertation intersectorielle et de circulation de l'information auprès de l'ensemble des partenaires de la région (déterminer les voies et les modes de communication). 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ CAVAC ♦ Maison Anita LeBel ♦ Espace Côte-Nord ♦ Centre femmes aux quatre vents ♦ Maison des femmes de Baie-Comeau ♦ Regroupement des femmes de la Côte-Nord ♦ Agence, docteur Manon Gingras ♦ Agence, Marie-Claude Ouellet ♦ Partenaires et collaborateurs occasionnels ♦ Famille, Aînés et Condition féminine ♦ Conseil du statut de la femme ♦ Justice ♦ Centre de santé de Betsiamites ♦ SAA ♦ TRIPPS ♦ CEGEP ♦ URLS ♦ Agence, Catherine Girard ♦ Agence, Karine Bujold ♦ Agence, Marjolaine Francoeur <p><u>TABLES LOCALES ACTIVES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Table locale de Sept-Rivières ♦ Table locale de Manicouagan ♦ Autres tables locales en développement <p>Rencontres : 3 à 4 rencontres annuellement à la Table régionale</p>				

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 1 MOBILISATION PARTENARIAT CONCERTATION ET COORDINATION (SUITE)		ACTION CIBLÉE (suite) <ul style="list-style-type: none"> ✦ Constituer un sous-comité régional de suivi et de consultation en matière d'agression sexuelle, déterminer les activités spécifiques et la nature des rencontres. ✦ Soutenir les tables locales, favoriser la réalisation de leur plan d'action et les appuyer financièrement. ✦ Établir, régionalement, les objectifs, les priorités d'action, les mesures requises et les initiatives à promouvoir en lien avec le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013. ✦ Déterminer le plan de mise en œuvre et les échéanciers de réalisation des mesures du plan d'action régional et en assurer la réalisation. ✦ Dans le cadre du déploiement de l'approche « École en santé », s'assurer du maillage nécessaire à la concertation avec le <i>Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord</i>, en ce qui a trait à l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse. ✦ Dans le cadre de « l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuel, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soin menaçant leur santé physique », s'assurer du maillage nécessaire à la concertation avec le Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, en ce qui a trait à l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse. 	Documents et outils : <ul style="list-style-type: none"> ✦ Document de sondage à réaliser, portrait régional de l'offre de service. ✦ Documents de formation relatifs à l'intervention médicosociale, <i>Guide d'intervention médicosociale, Cahier d'activité de la région Côte-Nord, Cahier complémentaire de la région Côte-Nord, en matière d'agression sexuelle.</i> ✦ DVD de formation sur l'intervention psychosociale et médicolégal. 				

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier

ÇA NOUS CONCERNE TOUS!

VOLET 2 INFORMATION PROMOTION SENSIBILISATION PRÉVENTION	<u>OBJECTIF</u> <i>Promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et les rapports égaux entre les hommes et les femmes (page 14).</i> <i>Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie (page 20).</i> <i>Renforcer la capacité des femmes et des enfants à faire face, individuellement et collectivement, à la réalité des agressions sexuelles (page 23).</i> <i>Éliminer la méconnaissance et la tolérance collective et individuelle relativement aux agressions sexuelles (page 18).</i> <i>Implanter et consolider des politiques et des activités de prévention au sein des différents organismes intervenant auprès des enfants (page 22).</i> <i>Promouvoir l'exercice des responsabilités collectives et individuelles de tous les adultes, des parents et des intervenants envers les enfants (page 15).</i>	<u>OBJECTIF</u> Faire mieux connaître la problématique dans notre région et promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique ainsi que les responsabilités collectives et individuelles. Déterminer et faire connaître auprès de l'ensemble de la population, pour chaque territoire de réseaux locaux de la région Côte-Nord, les centres désignés et les services destinés à recevoir les victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence et en demande de soins médicosociaux et de soins complémentaires. <u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u> Dans le cadre de ce plan d'action, le volet information, prévention-sensibilisation et promotion des services des centres désignés de la région Côte-Nord est jugé, au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, comme l'un des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Faire un bilan de nos activités d'information, de promotion et de sensibilisation. ♦ Être informé de la poursuite des démarches des ministères partenaires relativement aux activités de prévention et de sensibilisation pour prévenir les agressions et les abus sexuels (ministère de la Famille et des Aînés, services de garde, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Sécurité publique, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; vérification des antécédents judiciaires). 				
--	--	---	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 2 INFORMATION PROMOTION SENSIBILISATION PRÉVENTION (SUITE)	<p><i>OBJECTIF (suite)</i></p> <p><i>S'assurer que les adultes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins (page 32).</i></p> <p><i>ACTION</i></p> <p><i>Informer les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins (mesure 36) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ <i>en diffusant le guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle produit par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal;</i> ♦ <i>en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risque ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, soit les personnes handicapées, les communautés autochtones et les communautés culturelles.</i> 	<p>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser un Plan de communication des activités de prévention, de sensibilisation et de promotion des services et prévoir des plans de diffusion. ♦ Réaliser des activités régionales de prévention-sensibilisation et de promotion des services. ♦ Documenter le portail Santé des femmes au Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) relativement à cette problématique. ♦ Réaliser un colloque régional à l'automne 2010. <p>ACTION CIBLÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Informer sur les ressources régionales disponibles d'aide, d'intervention et de protection en matière d'agression et d'abus sexuel. ♦ Déterminer et faire connaître pour chaque territoire les centres désignés destinés à accueillir les victimes d'agression sexuelle, en situation d'urgence, et les ressources appropriées. ♦ Contribuer à la diffusion du nouveau Plan d'action gouvernemental 2008-2013, en matière d'agression sexuelle. ♦ Assurer la diffusion du Plan d'action régional en matière d'agression sexuelle. ♦ Faire mieux connaître les données relatives au portrait et à l'état de situation régional en matière d'agression sexuelle. ♦ Réaliser un plan régional de communication et de diffusion de l'information en matière d'agression sexuelle. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 2 INFORMATION PROMOTION SENSIBILISATION PRÉVENTION (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Informer systématiquement la population, les intervenants des différents réseaux public, parapublic et communautaire, de l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle (mesure 30).</i></p> <p><i>Collaborer avec les partenaires du milieu (public et communautaire) et les soutenir dans le développement et la mise en œuvre d'actions visant à contrer les formes d'abus envers les personnes âgées, dont les agressions sexuelles (mesure 22).</i></p> <p><i>Favoriser l'émergence des initiatives auprès des associations autochtones en matière de sensibilisation et d'information pour contrer les agressions sexuelles (mesure 14).</i></p> <p><i>Soutenir le développement d'outils de sensibilisation portant sur l'hypersexualisation des jeunes (mesure 18).</i></p>	<p>ACTION CIBLÉE (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Sensibiliser à cette problématique régionale, de toute première importance, que sont les agressions sexuelles par des campagnes, des activités et des événements. ✦ Rendre disponible la documentation de prévention, de sensibilisation et d'information à l'ensemble des partenaires. ✦ Sensibiliser aux drogues du viol. ✦ S'assurer de la mise en œuvre, du développement et de la consolidation d'activités régionales préventives et de sensibilisation auprès de la clientèle jeunesse en milieu scolaire, en maisons de jeunes et dans les organismes de loisirs. ✦ Contribuer aux activités de sensibilisation et aux activités d'information auprès du public et des professionnels des différents réseaux, relativement à l'obligation de signaler sans délai, la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif raisonnable de croire qu'il est victime d'abus sexuel. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 2 INFORMATION PROMOTION SENSIBILISATION PRÉVENTION (SUITE)	<u>ACTION (suite)</u> <i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i>						

SI NOUS ÉTIIONS VIGILANTS

VOLET 3 DÉPISTAGE	<u>OBJECTIF</u> <i>Favoriser le dépistage des personnes victimes d'agression sexuelle (page 26).</i> <u>ACTION</u> <i>Informers systématiquement la population, les intervenants des différents réseaux public, parapublic et communautaire, de l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle (mesure 30).</i>	<u>OBJECTIF</u> Favoriser le dépistage des victimes et des agresseurs et soutenir le déploiement de l'offre de service afin d'intervenir rapidement et efficacement auprès d'eux. <u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser de la formation pour outiller les intervenants et les intervenantes à un meilleur dépistage auprès de l'ensemble des clientèles. ♦ Réaliser un sondage permettant de documenter l'offre de service et les besoins régionaux. 	Documenter le volet dépistage et prévention, outiller les intervenants. Être informé de la poursuite des démarches du MELS et des unités régionales de loisir et de sport relatives à la prévention, la formation et au dépistage pour prévenir les agressions et abus sexuels.				
------------------------------------	---	---	--	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 3 DÉPISTAGE (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Apporter un soutien financier aux organismes qui font de la prévention en matière d'agression sexuelle auprès des jeunes, et ce, à partir d'un programme reconnu efficace et qui correspond aux critères de l'approche « École en santé » (mesure 16).</i></p> <p><i>Collaborer avec les partenaires du milieu, public et communautaire, et les soutenir dans le développement et la mise en œuvre d'actions visant à contrer les formes d'abus envers les personnes âgées, dont les agressions sexuelles (mesure 22).</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<p>ACTION CIBLÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Documenter les notions de dépistage et les outils disponibles (voir également les orientations du MSSS). ♦ Contribuer à faire circuler l'information, auprès de la population, relativement à l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle. ♦ Contribuer à faire circuler largement l'information auprès des intervenants du réseau de la santé et du réseau communautaire relativement à l'obligation de signaler sans délai la situation d'un enfant au sujet duquel il y a un motif de croire qu'il a été victime d'une agression sexuelle. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier

SI NOUS ÉTIIONS VIGILANTS

VOLET 4 FORMATION	<u>OBJECTIF</u> <i>Implanter des activités de formation continue ou de perfectionnement. (page 59).</i> <u>ACTION</u> <i>Assurer un soutien financier aux centres désignés dans le cadre de l'intervention médicosociale aux victimes d'agression sexuelle afin de former les intervenantes et les intervenants des équipes médicosociales (mesure 83).</i> <i>Dispenser une formation sur l'intervention en matière d'agression sexuelle aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux en s'assurant de tenir compte des besoins des groupes vulnérables et des différentes clientèles (femmes, hommes et enfants) (mesure 85).</i> <i>Former le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les partenaires intersectoriels afin qu'ils puissent détecter les personnes (adolescents et adultes) à risque de passage à l'acte, en matière d'abus et d'agression sexuelle et intervenir auprès d'elles, qu'elles soient criminalisées ou non (mesure 84).</i>	<u>OBJECTIF</u> Assurer l'implantation régionale d'activités de formation continue et de perfectionnement pour l'ensemble des intervenants et des partenaires ainsi que la participation requise afin d'offrir un service intersectoriel adéquat relatif à l'accueil, au soutien psychologique, à l'information, à l'intervention médicosociale et à des suivis appropriés. <u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u> Dans le cadre de ce plan d'action, le volet formation pour l'implantation des centres désignés et pour l'intervention et service de première ligne auprès des agresseurs sont jugés, au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, comme des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle. <u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Compléter la tournée de formation de tous les CSSS de la région relativement à l'implantation du service centre désigné, en 2009. ♦ Adopter pour chacun des CSSS et avec les partenaires ciblés leur protocole d'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle, d'ici 2010. ♦ Développer un plan de formation. 				
----------------------	--	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 4 FORMATION (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Poursuivre l'offre de sessions régionales de formation sur la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité dans le contexte du renouveau pédagogique auprès des intervenants et des gestionnaires en milieu scolaire et de santé (mesure 81).</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<p>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Assurer la formation nécessaire relative à l'intervention auprès des agresseurs. ♦ Réaliser une formation auprès des intervenants et des intervenantes pour développer les habiletés en communication (formation Approche CNV, en mai 2009). ♦ Assurer la formation nécessaire pour le maintien de l'expertise relative à l'intervention médicosociale. <p>ACTION CIBLÉE</p> <p>Évaluer les besoins de formation et l'utilisation des troussees médico-légales pour l'ensemble des partenaires du réseau de la santé dans notre région; auprès des médecins, du personnel infirmier et des intervenants psychosociaux concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser et compléter la tournée de formation de base auprès de chacun des CSSS de la région et auprès des médecins, du personnel infirmier, des intervenants psychosociaux et des partenaires concernés du réseau pour assurer les services et pour compléter l'implantation des centres désignés relativement à l'intervention médicosociale en situation d'agression sexuelle. ♦ Rendre disponible et diffuser les documents et les outils relatifs au continuum de services, <i>Guide d'intervention médicosociale, cahier d'activité de la région Côte-Nord, cahier complémentaire de la région Côte-Nord</i> et le DVD de formation sur l'intervention psychosociale, l'examen médical et médico-légal en matière d'agression sexuelle. 	<p>Le Guide d'intervention médicosociale, la trousse médico-légale et la trousse médicosociale ont tous été revus, corrigés et mis à jour; la nouvelle édition sera offerte et disponible à l'hiver 2009.</p>				

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 4 FORMATION (SUITE)		<p>ACTION CIBLÉE (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Contribuer au maintien de l'expertise des intervenants visés par l'application de la trousse médicosociale et du Guide d'intervention auprès des victimes afin de maintenir les habiletés et l'expertise. ✦ Assurer la participation des intervenants des organismes du réseau de la santé de la région à des initiatives et des activités de perfectionnement en matière d'intervention, de prévention et de dépistage des agressions sexuelles. ✦ Tenir informé et favoriser la participation à des activités de formation et de perfectionnement destinées à l'ensemble des partenaires en matière d'agression sexuelle. ✦ Désigner des agents multiplicateurs qui pourront retransmettre les contenus de formation par territoire de CSSS. 					

LA VICTIME AU CŒUR DE NOS INTERVENTIONS

VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE	<p><i>OBJECTIF</i></p> <p><i>S'assurer que les adultes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins (page 32).</i></p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Favoriser le développement de l'intervention professionnelle et spécialisée auprès des victimes et des agresseurs sexuels dans les établissements du réseau de la santé.</p> <p>Favoriser la concertation intersectorielle entre les différentes ressources d'aide, de protection et d'encadrement, à toutes les étapes de l'intervention et du suivi auprès des victimes d'agression sexuelle.</p>	<p>Documenter, annuellement et régionalement, le nombre de plaintes et le nombre de troussees utilisées par territoire de CSSS.</p> <p>Continuer à définir, à préciser et à harmoniser les rôles et les tâches de l'ensemble des partenaires visés au plan d'action régional.</p>				
--	---	---	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE (SUITE)	<p><i>OBJECTIF (suite)</i></p> <p><i>Fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions du Québec (page 33).</i></p> <p><i>Assurer la qualité, la complémentarité et l'efficacité de l'ensemble des interventions en matière d'agression sexuelle (page 63).</i></p> <p><u>ACTION</u></p> <p><i>Informar les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins (mesure 36).</i></p> <p><i>Soutenir le financement des organismes desservant les personnes victimes d'agression sexuelle, quels que soient leur âge et leurs sexes (mesure 34).</i></p> <p><i>Assurer un soutien financier aux centres désignés dans le cadre de l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle afin de consolider les équipes médicosociales (mesure 38).</i></p>	<p>OBJECTIF (suite)</p> <p>Favoriser une connaissance mutuelle des rôles et des tâches de l'ensemble des partenaires œuvrant en situation d'agression sexuelle.</p> <p><u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u></p> <p>Dans le cadre de ce plan d'action, le volet intervention et implantation des centres désignés avec la mise en place de modèles d'intervention et de protocoles adaptés au territoire est jugé comme l'un des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, de la Côte-Nord, en matière d'agression sexuelle.</p> <p><u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser un sondage pour documenter l'offre de service régionale et locale. ♦ Réaliser un document de collecte de données, un bilan de l'offre de service et de l'implantation des protocoles dans les centres désignés de la région relativement à l'intervention auprès des victimes. ♦ Documenter et connaître les rôles et les tâches des partenaires et des autres ministères concernés par la problématique (activités de la Table régionale et activités ponctuelles). 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif – Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire – Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Développer et diffuser des outils d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle, accessibles tant en anglais qu'en français afin de les guider dans leur démarche pour obtenir de l'aide (mesure 11).</i></p> <p><i>Favoriser le réseautage entre le personnel des centres désignés en leur permettant un accès rapide à l'information médico-légale et assurer la mise à jour du Guide d'intervention médico-légale (mesure 39).</i></p> <p><i>Évaluer, au MSSS, l'implantation des centres désignés en termes d'organisation de services et d'impact auprès des victimes et formuler des recommandations (mesure 94).</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<p>ACTION CIBLÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Faire un bilan actualisé de notre offre de service et de nos protocoles d'intervention en matière d'agression sexuelle (les services existant au sein des CSSS, au Centre jeunesse et avec nos partenaires). ♦ Documenter les mesures et les plans de développement ainsi que les offres actuelles de service du CALACS, du CAVAC et des autres organismes œuvrant en matière d'agression sexuelle pour favoriser les maillages et l'intersectorialité. ♦ Faire un bilan annuel de nos offres de service et de nos protocoles d'intervention en matière d'agression sexuelle et proposer les ajustements nécessaires (clientèle; service 24/7; accueil, soutien, information et accompagnement psychosocial; suivi psychosocial et médical; formation-familiarisation; locaux et équipement; délais d'attente, etc.). ♦ Établir pour chacun des territoires de CSSS, selon les réalités géographiques et les particularités, l'offre de service, les protocoles d'intervention et le suivi auprès des victimes d'agression sexuelle. ♦ Soutenir le développement et les ressources qui interviennent auprès des agresseurs sexuels en s'assurant d'un encadrement reconnu (normes et standards). ♦ Mieux connaître l'offre de service des CSSS de la région. ♦ S'assurer, dans le cadre du déploiement de l'approche « École en santé », du maillage nécessaire à la concertation avec le <i>Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord</i>, en ce qui a trait à l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE (SUITE)		ACTION CIBLÉE (suite) ♦ S'assurer, dans le cadre de « l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique », du maillage nécessaire à la concertation avec le <i>Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord</i> , en ce qui a trait à l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse.					
VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE	<u>OBJECTIF</u> <i>Respecter et protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes victimes d'agression sexuelle et de leurs proches (page 34).</i> <u>ACTION</u> <i>Soutenir le développement et la transmission de l'expertise entre les différents intervenants concernés par l'intervention sociojudiciaire auprès des agresseurs sexuels (mesure 90).</i>	<u>OBJECTIF</u> Mieux connaître les mesures mises en place et relatives au système judiciaire, tant pour les personnes victimes d'agression sexuelle que pour leur entourage et les agresseurs. <u>ACTION CIBLÉE</u> Ce sont : ♦ Réalités autochtones. ♦ Remises en liberté dans les cas d'agression sexuelle. ♦ Cybercriminalité. ♦ Imposition de peines dans les dossiers des crimes à caractère sexuel (représentations pour l'imposition de peines plus sévères en matière d'agression sexuelle). ♦ Évaluation des délinquants sexuels. ♦ Procédure et les processus d'information des victimes. ♦ Programme INFOVAC-PLUS : ♦ Rejoindre l'ensemble des partenaires judiciaires et correctionnels en vue de susciter leur participation et leur apport à la Table régionale;	Application de la mesure pour informer systématiquement les victimes lorsque l'agresseur incarcéré est libéré, soit dans le cadre d'un programme d'absences temporaires à la fin de la sentence, lors d'une évasion ou d'une liberté illégale ou lors de l'octroi d'une libération conditionnelle. Le processus d'enquête policière en matière d'agression sexuelle doit être confié à un agent ou à un enquêteur ayant reçu la formation spécifique et reconnue en ce domaine par l'École nationale de police du Québec; nouvelle mise à jour de la formation, disponible à l'automne 2008 (entrevue non suggestive). Connaître l'état de situation des mesures judiciaires et correctionnelles mises en place pour notre région, selon le plan d'action gouvernemental.				

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif – Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire – Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE (SUITE)	<i>ACTION (suite)</i> <i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i>	ACTION CIBLÉE (suite) <ul style="list-style-type: none"> ♦ Être informé et mieux connaître les mesures mises en place par les ministères de la Sécurité publique et de la Justice pour respecter l'intégrité physique et psychologique des personnes victimes d'agression sexuelle et de leurs proches : <ul style="list-style-type: none"> ▸ CAVAC, offre de service auprès de la population et auprès des communautés autochtones; ▸ Pratique policière en matière d'agression sexuelle; ▸ Pratique policière autochtone en matière d'agression sexuelle. ♦ Ligne d'information sans frais à l'intention des victimes et des intervenants relativement aux délinquants sexuels condamnés. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS ET ENTENTE MULTISECTORIELLE RELATIVE AUX ENFANTS VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS PHYSIQUES OU D'UNE ABSENCE DE SOINS MENAÇANT LEUR SANTÉ PHYSIQUE	<u>OBJECTIF</u> <i>Assurer une meilleure protection et une plus grande sécurité des enfants victimes d'agression sexuelle (page 38).</i> <i>S'assurer que les enfants victimes, leur fratrie, leur famille et leur entourage reçoivent rapidement des services d'aide adéquats lorsqu'une agression sexuelle est signalée (page 38).</i> <i>Fournir aux enfants victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions (page 38).</i> <i>Implanter et consolider des politiques et des activités de prévention au sein des différents organismes intervenant auprès des enfants (page 22).</i> <i>Améliorer les rapports entre les enfants victimes d'agression sexuelle et le système judiciaire (page 38).</i>	<u>OBJECTIF</u> Mieux connaître l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. <u>ACTION CIBLÉE</u> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Collaborer aux initiatives du Comité régional sur l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. ♦ Contribuer, dans le réseau de la santé, à la connaissance et à l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique; être informé du bilan d'implantation. ♦ Être informé relativement à l'outil de collecte de données sur les cas d'abus sexuels signalés aux directeurs de la Protection de la jeunesse, sur les signalements jugés fondés ou non fondés par ces derniers, sur ceux retenus ou non retenus ainsi que sur les divulgations aux services policiers ou aux substituts du procureur. 	<u>Réalisations antérieures en région Côte-Nord</u> Mise en place du Comité régional sur l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.				

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS ET ENTENTE MULTISECTORIELLE RELATIVE AUX ENFANTS VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS PHYSIQUES OU D'UNE ABSENCE DE SOINS MENAÇANT LEUR SANTÉ PHYSIQUE (SUITE)	<p><i><u>ACTION</u></i></p> <p><i>S'assurer de la présence d'une personne représentante de chaque réseau au Comité régional de l'Entente multisectorielle (mesure 57).</i></p> <p><i>Clarifier le rôle, les responsabilités et la contribution attendue des partenaires de l'Entente multisectorielle (mesure 55).</i></p> <p><i>S'assurer que les agences de la santé et des services sociaux assument leur rôle de coordination au sein des comités régionaux (mesure 55).</i></p> <p><i>Apporter une réponse aux besoins de formation établis sur les plans national et régional ou propres à un réseau (mesure 56).</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>						

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif – Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire – Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION AUPRÈS DES AGRESSEURS SEXUELS	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p><i>Responsabiliser les agresseurs sexuels et prévenir la récidive (page 46).</i></p> <p><i>Procéder à l'évaluation des agresseurs sexuels et fournir les interventions et les traitements appropriés aux agresseurs sexuels afin de réduire les risques de récidives (page 46).</i></p> <p><i>Expérimenter et évaluer des programmes de prévention qui s'adressent spécialement aux adolescents et aux jeunes hommes ainsi qu'à certains groupes au sein desquels les risques de commettre des agressions sexuelles sont plus élevés (page 23).</i></p> <p><u>ACTION</u></p> <p><i>Diriger les délinquants sexuels, le cas échéant, vers des ressources spécialisées en vue d'une évaluation sexologique ou d'une prise en charge visant un traitement et des services spécialisés (mesure 63).</i></p>	<p><u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u></p> <p>Dans le cadre de ce plan d'action, le volet intervention et service de première ligne auprès des agresseurs est également jugé, au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, comme l'un des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle.</p> <p><u>ACTIVITÉ ET OUTIL CIBLÉ</u></p> <p>♦ Développer et assurer une offre de service adéquate selon les normes, les standards et le Guide des pratiques du Ministère pour l'intervention auprès des agresseurs (document en cours d'actualisation).</p>					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 5 INTERVENTION AUPRÈS DES AGRESSEURS SEXUELS (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Favoriser l'accès des délinquants sexuels à des programmes et des services spécialisés offerts par des ressources de la communauté en vue de favoriser leur réinsertion sociale (mesure 66).</i></p> <p><i>Établir des normes et des standards de pratique pour l'évaluation et l'intervention auprès des agresseurs sexuels adultes et mineurs (mesure 67).</i></p> <p><i>Soutenir le financement des organismes qui desservent la clientèle des agresseurs sexuels et qui répondent aux normes et standards de pratique (mesure 68).</i></p> <p><i>Assurer l'accessibilité à des services de première ligne (centres de santé et de services sociaux) en s'assurant que l'intervention auprès des personnes présentant des déviations sexuelles répond aux normes et standards de pratique reconnus pour cette clientèle (mesure 69).</i></p>						

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier

L'INTERSECTORIEL POUR L'EFFICACITÉ DANS UN CONTINUUM DE SERVICES

VOLET 6 ADAPTATION AUX RÉALITÉS PARTICULIÈRES ET AUX PARTICULARITÉS RÉGIONALES	<u>OBJECTIF</u> <i>Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie (page 20).</i> <i>S'assurer que les adultes victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement, dans toutes les régions du Québec, les services d'aide et de protection nécessaires afin de répondre à leurs différents besoins (page 32).</i> <i>Fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle en situation d'urgence des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié dans toutes les régions du Québec (page 33).</i> <u>ACTION</u> <i>Informar les victimes d'agression sexuelle des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins (mesure 36).</i>	<u>OBJECTIF</u> Veiller à l'implantation et à l'harmonisation des mesures du plan d'action régional et des modèles d'intervention afin qu'ils soient adaptés à nos réalités régionales. <u>ACTION CIBLÉE</u> ♦ Identifier nos particularités régionales, territoriales et géographiques; la distance, la population, les communautés isolées, etc. ♦ Identifier nos problématiques particulières et adapter nos mesures et nos offres de service auprès des diverses clientèles (femmes davantage discriminées, personnes handicapées, personnes en territoire isolé, etc.). <u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u> ♦ Réaliser un sondage et documenter l'offre de service pour adapter la prestation aux réalités particulières de la région. ♦ Développer un projet de consolidation du point de service du CALACS de Sept-Îles pour mieux répondre aux besoins des communautés isolées.				
--	--	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 6 ADAPTATION AUX RÉALITÉS PARTICULIÈRES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p><i>Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie (page 20).</i></p> <p><u>ACTION</u></p> <p><i>Favoriser l'émergence des initiatives auprès des associations autochtones en matière de sensibilisation et d'information pour contrer les agressions sexuelles (mesure 14).</i></p> <p><i>Soutenir financièrement des projets ponctuels d'initiatives communautaires émanant de groupes de femmes autochtones, d'organismes autochtones ou des communautés autochtones concernant les agressions sexuelles (mesure 18).</i></p> <p><i>Développer des outils de traitement et de prise en charge pour l'intervention auprès des victimes et des agresseurs sexuels membres des Premières Nations (mesure 73).</i></p>	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Mieux connaître les mesures mises en place, en termes d'intervention dans les diverses communautés autochtones de notre région en matière d'agression sexuelle. Contribuer à des initiatives issues des volontés des milieux autochtones.</p> <p><u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u></p> <p>♦ Développer un projet de consolidation du point de service du CALACS de Sept-Îles pour mieux répondre aux besoins des communautés autochtones par un accompagnement et un soutien aux initiatives et aux volontés du milieu relatives à l'offre de service.</p> <p><u>ACTION CIBLÉE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter des représentants de communautés autochtones à participer au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord. • Offrir notre collaboration et une contribution au développement d'initiatives en milieux autochtones en matière d'agression sexuelle. 					

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier

L'INTERSECTORIEL POUR L'EFFICACITÉ DANS UN CONTINUUM DE SERVICES

<p>VOLET 7 INITIATIVES ACTIVITÉS PROJETS RÉGIONAUX ET LOCAUX</p>	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p><i>Prévenir les agressions sexuelles par la mobilisation et le soutien de tous les milieux de vie (page 20).</i></p> <p><u>ACTION</u></p> <p><i>Soutenir des initiatives régionales et locales émanant des communautés et visant à prévenir et à contrer les agressions sexuelles (mesure 17).</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<p><u>OBJECTIF</u></p> <p>Promouvoir et soutenir des initiatives, des activités et des projets régionaux et locaux.</p> <p><u>ACTION CIBLÉE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre à jour annuellement (mars, avril et mai de l'année financière) et tenir l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord informée de la réalisation des projets, des initiatives et des activités locales et régionales issues des organismes de la région, en matière d'agression sexuelle. <p><u>PRIORITÉ RÉGIONALE</u></p> <p>Dans le cadre de ce plan d'action, le volet projets régionaux et locaux est jugé, au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, comme l'un des axes auxquels il faut accorder une priorité au Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle.</p> <p><u>ACTIVITÉ ET OUTIL PRÉVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Appuyer, soutenir et outiller les organisations dans le développement d'initiatives et de projets régionaux. 					
--	---	---	--	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier

L'INTERSECTORIEL POUR L'EFFICACITÉ DANS UN CONTINUUM DE SERVICES

VOLET 8 CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE	<u>OBJECTIF</u> <i>Favoriser la transmission de l'information confidentielle entre les différents intervenants dans les situations d'urgence mettant en danger la vie ou la sécurité des personnes (page 55).</i> <i>Afin de réaliser la mise en œuvre du présent plan d'action, les actions suivantes sont privilégiées (page 66).</i> <u>ACTION</u> <i>Élaborer un plan d'évaluation de l'implantation des actions de tous les ministères et assurer le suivi de leur mise en œuvre; produire un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du présent plan d'action et le diffuser (mesure 96).</i> <i>Diffuser le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle dans l'ensemble des réseaux des ministères signataires (mesure 98).</i>	<u>OBJECTIF</u> Identifier des conditions essentielles à la réussite du déploiement de l'offre de service en matière d'agression sexuelle selon nos réalités régionales et locales. Favoriser la connaissance, la coordination des rôles et les tâches de l'ensemble des partenaires qui interviennent en situation d'agression sexuelle. Diffuser de l'information ou participer à des sessions d'information relatives à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. <u>AUTRES SUJETS</u> D'autres sujets d'intérêts, également soulignés au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et en agression sexuelle de la Côte-Nord, ont été retenus pour contribuer à la réussite et à l'efficacité du Plan d'action régional 2008-2013, en matière d'agression sexuelle. Ce sont : <ul style="list-style-type: none"> † Le continuum de services. † Une personne-pivot désignée en matière d'agression sexuelle pour chacun des organismes concernés. † Une personne désignée à titre d'agent multiplicateur pour retransmettre les contenus de formation auprès de son organisation. 				
--	---	---	--	--	--	--

Volet	Plan d'action gouvernemental 2008-2013 Objectif - Action ciblée En concordance avec le plan d'action régional	Plan d'action régional 2008-2013 de la Côte-Nord Objectif - Action	Commentaire (Partenaire - Collaborateur)	RÉALISATION AU PLAN D'ACTION OBJECTIF RÉGIONAL			
				Réalisé	En cours d'actualisation	À maintenir	À modifier
VOLET 8 CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE (SUITE)	<p><i>ACTION (suite)</i></p> <p><i>Sous la responsabilité ou la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, du directeur des poursuites criminelles et pénales et des organismes du milieu concernés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'évaluation des interventions avec nos partenaires. ♦ L'éthique et la confidentialité. ♦ L'hypersexualisation. ♦ L'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique; maillage et meilleure compréhension de l'entente. 					